

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025



République française  
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2025/ ....

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire  
Séance du 4 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55	Suffrages exprimés :	46
Présents :	31	- dont POUR :	46
Absents :	24	- dont CONTRE :	0
Absents AVEC pouvoir	15	Nombre d'abstention(s) :	0
Absents SANS pouvoir	9		

**Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président**

Mme AMOROS Elisabeth	M. DECHER Martine	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ANGELETTI Frédérique	M. DERRIVE Eric	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme PONTET Annie
Mme AUDIBERT Danielle	Mme GIRARD Nicole	M. RIVET Jean-Philippe
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	M. ROUSSET André
Mme BLANCHET Fabienne	M. JUSTINESY Gérard	M. SILVESTRE Claude
M. BOREL Félix	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
M. CARLIER Roland	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. COURTECUISSE Patrick	Mme NALLET Christine	
Mme CRESP Delphine	M. NOUVEAU Michel	
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme PALACIO Céline	

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-pierre
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. MASSIP Frédéric	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André

**Absents excusés :**

M. ATTARD Alain	
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	
Mme FAURE Cécile	
Mme MACK Marie-Thérèse	
Mme MARIANI-RENOUX Séverine	
Mme MONFRIN Marie-Josée	
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	
M. VOURET Eric	

**Absents non-excusés :**

M. SELLES Jean-Michel	
-----------------------	--

**Secrétaire de séance :**

Mme AMOROS Elisabeth	
----------------------	--

N° 2025-199

**RESSOURCES HUMAINES** – Approbation d'une convention de mise à disposition d'agents entre LMV agglomération et l'Office de tourisme Destination Luberon

- Vu le *Code Général des collectivités territoriales* ;
- Vu le *Code du tourisme* ;
- Vu le *Code général de la Fonction Publique*, et notamment ses articles L512-6 à L512-17 ;
- Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse au 1er janvier 2017 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de Luberon Monts de Vaucluse n°2014-152 du 16 octobre 2014 approuvant la création d'un office de tourisme communautaire sous la forme d'un EPIC (Établissement public industriel et commercial) ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07 en date du 27 février 2020 relative à l'approbation de la convention de mise à disposition de deux agents à l'EPIC office de tourisme ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2021-08 en date du 18 février 2021 relative à l'approbation de la convention de mise à disposition de deux agents à l'EPIC office de tourisme ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-106 en date du 29 juin 2023 relative à l'approbation de la convention de mise à disposition de quatre agents à l'EPIC office de tourisme ;
- Vu les précédentes conventions de mise à disposition de personnel signées le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le 1<sup>er</sup> mars 2021 et le 1<sup>er</sup> janvier 2023 entre LMV et l'EPIC office de tourisme ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 24 novembre 2025 ;
- Vu l'avis du comité social territorial en date du 26 novembre 2025.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence promotion touristique, quatre fonctionnaires ont été transférés à LMV (deux agents de Gordes en 2015 et deux agents de Lourmarin en 2017). Affectés pleinement à cette compétence, les agents sont mis à disposition de l'Office de tourisme Destination Luberon.

Par ailleurs, un salarié de l'Office de tourisme est mis à disposition de LMV dans le cadre de la gestion du camping intercommunal la Durance à hauteur de 90% de son temps de travail.

Il s'agit donc :

- D'une part, de reconduire la mise à disposition entrante des quatre agents de la communauté d'agglomération LMV auprès de l'Office de tourisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2028.
- D'autre part, d'approuver le renouvellement de la mise à disposition sortante d'un salarié de l'EPIC Office de tourisme auprès de LMV agglomération, à hauteur de 90% de son temps de travail.

Les conditions de mise à disposition sont précisées dans la convention type.

Le Conseil Communautaire,  
Oui le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE la mise à disposition sortante de quatre agents de la communauté d'agglomération LMV auprès de l'EPIC Office de tourisme jusqu'au 31 décembre 2028 ;
- APPROUVE la mise à disposition entrante d'un salarié de l'EPIC Office de tourisme auprès de LMV à hauteur de 90% de son temps de travail jusqu'au 31 décembre 2028 ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions type annexées et tout document se rapportant à cette décision ;
- INSCRIT au chapitre 012 du budget 2026 les crédits correspondants.

Cavaillon, le 5 décembre 2025

La Secrétaire de séance,  
Elisabeth AMOROS



Le Président,  
Gérard DAUDET



